Envoyé en préfecture le 31/08/2026
Reçu en préfecture le 31/08/2026
Publié le
ID : 056-215600883-20260824-D2026_49-DE

Délibération N° 2026-49

DEPARTEMENT DU MORBIHAN-56

COMMUNE DE L'ILE D'ARZ

DATE DE CONVOCATION :
20 août 2026

DATE DE L'AFFICHAGE :

20 août 2026

Nombre de membres :

En exercice : 11
Présents : 7
Votants : 11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE L'ILE D'ARZ

L'an deux mil vingt-six, le 24 août, à 14h30, le Conseil Municipal de la commune de L'ÎLE D'ARZ dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle municipale du Gourail située 128 rue du Gourail, sous la présidence du nouveau Maire, Hervé LE BOURDIEC.

Etaient présents : LE BOURDIEC Hervé, PORSMOGUER Fabienne, THORAVAL Yann, MÉRIAN Joël, ROSE Éric, CAHUZAC-FÉRON Marie-Hélène, D'HUICQUE Thierry

Etaient absents :

Etaient excusés :

Les membres dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix pouvoir écrit de voter, en leur nom par application des dispositions de l'article L. 2121-20 de la loi n° 96-142 du 21 février 1996 relative à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales :

Noms des Mandants	A	Nom des Mandataires
HAUTCHAMP Violaine,	à	PORSMOGUER Fabienne
LE BAGOUSSE Léa,		THORAVAL Yann
FLOURIÉ Marie,		CAHUZAC-FÉRON Marie-Hélène
LE BAIL Yves,		MÉRIAN Joël

Est nommé (e) secrétaire de séance : CAHUZAC-FÉRON Marie-Hélène

ORGANISATION GÉNÉRALE – DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ELECTORALES

Rapporteur : Le Maire

Le Maire, Monsieur Hervé LE BOURDIEC, explique que pour faire suite aux élections municipales, il est nécessaire de procéder à la constitution d'une nouvelle commission de contrôle des listes électorales.

Ainsi, il convient de proposer une liste de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants dressée par le conseil municipal :

- Un conseiller municipal de la commune et son suppléant
- Un délégué de l'administration qui sera désigné par le Préfet et son suppléant
- Un délégué désigné par le Président du Tribunal judiciaire et son suppléant

Sur proposition de Monsieur le Maire les membres du conseil municipal valident la désignation des membres de la CCID comme ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 31/08/2026
Reçu en préfecture le 31/08/2026
Publié le
ID : 056-215600883-20260824-D2026_49-DE

TITRE DE CIVILITÉ	NOM	PRÉNOM		ADRESSE	CODE POSTAL	COMMUNE
Monsieur	ROSE	Éric	T	154 rue de la Fontaine	56840	ILE d'ARZ
Madame	LE BAGOUSSE	Léa	S	72 chemin de Kernoël	56840	ILE d'ARZ
Madame	AUBERT	Édith	T	Gwenva - Le Grand chemin	56840	ILE d'ARZ
Madame	GUERNE	Catherine	S	Rue des Oiseaux - Pénero	56840	ILE d'ARZ
Madame	STÉPHANY	Marie-Hélène	T	Grande Rue	56840	ILE d'ARZ
Madame	DAVID	Pascale	S	Gréavo	56840	ILE d'ARZ

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,
- ***entérine la validation de ces points***

Voté à l'unanimité par : 11 voix Pour,
0 Contre,
0 Abstention

Ile d'Arz, le 28 août 2026

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

